

ÉCOLE MADELEINE-BERGERON
COMMISSION SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2017

**PROCÈS-VERBAL de la première séance ordinaire
du conseil d'établissement de l'École Madeleine-Bergeron,
tenue le 1^{er} novembre 2017 à 19 h,
au 1555, rue des Grandes-Marées à Québec.**

Sont présentes :

| | | |
|----------|---------------------|---------------------------------------|
| Mesdames | Nathalie Bigaouette | Représentante des parents |
| | Isabelle Chouinard | Représentante du personnel de soutien |
| | Laurie Germain | Représentante du personnel enseignant |
| | Isabelle Michaud | Représentante des parents, PRÉSIDENTE |
| | Patricia Pelletier | Représentante du personnel enseignant |

Est également présent :

| | | |
|----------|--------------|------------------------------|
| Monsieur | Maxim Pilote | Directeur de l'établissement |
|----------|--------------|------------------------------|

Sont absents :

| | | |
|----------|---------------------|--|
| Mesdames | Chantal April | Représentante de la communauté |
| | Marie-Josée Bernier | Représentante du personnel professionnel |
| | Josée Gagnon | Représentante des parents |
| Monsieur | Éric Beaumont | Représentant des parents |

Secrétaire :

| | |
|--------|--------------|
| Madame | Anne Beaudry |
|--------|--------------|

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Maxim Pilote préside l'assemblée et Anne Beaudry agit à titre de secrétaire d'assemblée.

CE 17-18-001

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 30 AOUT

a) Adoption de l'ordre du jour

Les membres reçoivent en séance trois propositions de sorties éducatives (annexe CE-2017-2018-01-9).

Il est proposé par Mme Pelletier, appuyé par Mme Michaud, et résolu :
QUE l'ordre du jour soit adopté avec la modification qui suit :

1. b) adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 aout 2017

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 17-18-002

b) Adoption du procès-verbal de la rencontre du 30 aout 2017

Il est proposé par Mme Michaud, appuyé par Mme Chouinard, et résolu :
QUE le procès-verbal de la rencontre du 30 aout 2017 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a pas d'intervention du public à cette séance.

3. PRÉSENTATION DU FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Comme tous les membres présents à la rencontre ont déjà siégé au conseil d'établissement, ce point n'est pas développé. Plus de détails seront donnés à la prochaine séance pour Mme Gagnon qui en est à sa première année au conseil d'établissement.

CE 15-16-003

4. DÉROULEMENT DES RENCONTRES ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

M. Pilote présente un projet de règles de régie interne du conseil d'établissement (annexe CE-2017-2018-01-4). Il n'y a pas de changement par rapport à l'année précédente.

CE 15-16-003

CONSIDÉRANT l'article 67 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'établir ses règles de régie interne;

CONSIDÉRANT le document intitulé « Règles de régie interne du conseil d'établissement de l'École Madeleine-Bergeron » déposé en annexe CE-2017-2018-01-4;

CONSIDÉRANT la présentation de ce document par M. Maxim Pilote;

Il est proposé par Mme Michaud, appuyé par Mme Pelletier et résolu :

QUE les règles de régie interne soient établies telles que déposées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. ÉLECTION DES POSTES ET FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

CE 15-16-004

a) Élection à la présidence

M. Pilote indique qu'il y a lieu d'élire un membre du conseil d'établissement comme président. Ce membre doit être un représentant des parents au sein du conseil d'établissement.

Mme Bigaouette propose la candidature de Mme Isabelle Michaud pour pourvoir ce poste.

CONSIDÉRANT la candidature unique au poste vacant;

Mme Michaud est élue par acclamation au poste de présidente du conseil d'établissement de l'école pour 1 an.

CE 15-16-005

b) Élection à la vice-présidence

Le conseil d'établissement doit désigner, parmi ses membres qui sont représentants des parents, un vice-président qui exercera les fonctions et pouvoirs de la présidente en cas d'absence de cette dernière.

Mme Michaud propose la candidature de Mme Nathalie Bigaouette pour ce poste.

CONSIDÉRANT la candidature unique au poste vacant;

Mme Bigaouette est élue par acclamation au poste de vice-présidente du conseil d'établissement de l'école.

CE 17-18-006

c) *Représentant au comité de parents*

Les deux membres représentants des parents présents à la réunion ne souhaitent pas se présenter pour ce poste.

Il est proposé par Mme Pelletier, appuyé par Mme Chouinard et résolu :

QUE l'élection à ce poste soit reportée à la prochaine séance, lorsque tous les parents représentants seront présents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

d) *Formulaire de consentement*

Les membres doivent remplir le *Formulaire de consentement à la communication des renseignements personnels* ainsi que le *Formulaire de dénonciation des intérêts* et les remettre à M. Pilote.

CE 17-18-007

6. CALENDRIER DES RENCONTRES

Le directeur dépose un projet de calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2017-2018. Le document est corrigé pour que les séances se tiennent le mardi.

CONSIDÉRANT le projet de calendrier proposé par M. Pilote;

CONSIDÉRANT les discussions tenues en séance;

Il est proposé par Mme Germain, appuyé par Mme Michaud et résolu :

QUE le calendrier des rencontres soit adopté pour les dates suivantes :

- 1^{er} novembre 2017
- 5 décembre 2017
- 13 février 2018
- 20 mars 2018
- 24 avril 2018
- 22 mai 2018
- 12 juin 2018

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 15-16-08

7. BUDGET DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT (FRAIS SECRÉTARIAT)

Le budget du conseil d'établissement sera d'environ 591 \$ pour l'année scolaire 2017-2018. La reddition de compte de l'année précédente doit être faite pour que le budget soit débloqué. Monsieur Pilote propose que les procès-verbaux soient rédigés par une personne qui n'est pas membre du

CE 15-16-08

conseil. Les frais de secrétariat seraient payés par le budget du conseil d'établissement.

CONSIDÉRANT l'article 66 de la *Loi sur l'instruction publique* donnant le mandat au conseil d'établissement de voir à la gestion de son budget annuel de fonctionnement;

Il est proposé par Mme Mignault, appuyé par Mme Chouinard, et résolu :

QUE le budget annuel de fonctionnement couvre les frais de secrétariat pour la rédaction des procès-verbaux du conseil d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CE 17-18-009

8. ADOPTION DU BUDGET DE L'ÉCOLE

M. Pilote présente le projet de budget de l'école pour l'année scolaire 2017-2018 et en explique les détails.

CONSIDÉRANT l'article 95 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'adopter le budget proposé par la direction;

CONSIDÉRANT la présentation du budget par M. Maxim Pilote;

Il est proposé par Mme Germain, appuyé par Mme Bigaouette et résolu :

QUE le budget de l'école pour l'année scolaire 2017-2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CE 17-18-010

9. ADOPTION DES PROJETS

Mme Pelletier présente un projet de sortie au Théâtre des Gros Becs pour le groupe préscolaire 001 et le groupe primaire A. M. Pilote présente un projet de sortie au Salon international du livre de Québec pour les groupes primaire A et primaire B, ainsi qu'un projet de sortie au Grand Théâtre de Québec pour le groupe primaire E.

CONSIDÉRANT l'article 87 de la *Loi sur l'instruction publique*, qui donne le mandat au conseil d'établissement d'approuver les activités éducatives qui nécessitent un déplacement des élèves à l'extérieur des locaux de l'école;

CONSIDÉRANT le document présenté en annexe CE-2017-2018-01-9;

Il est proposé par Mme Bigaouette, appuyé par Mme Michaud, et résolu :

CE 17-18-010

QUE les projets de sorties éducatives soient approuvés tels que déposés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. INFORMATION DE LA DIRECTION

a) Assemblée générale de parents

Il y a eu une participation record à l'assemblée générale de parents qui s'est tenue le 14 septembre dernier.

b) Cour d'école

L'aménagement de la cour d'école sera un chantier de travail de la direction cette année. Un projet a été soumis au Ministère pour l'obtention d'une subvention. Des sommes ont également déjà été amassées auprès de différents partenaires. M. Pilote consultera le personnel, les parents et les élèves sur l'aménagement de la cour.

11. COURRIER REÇU

Il n'y a pas de courrier à transmettre à cette séance.

CE 17-18-011

12. LEVÉE DE LA SÉANCE À 20 H 20

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Mme Germain, appuyé par Mme Pelletier, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ


Isabelle Michaud, présidente


Maxim Pilote, directeur